



CAPA PsyEN Lundi 18 juin 2018

Déclaration de la FSU

Cette CAPA s'ouvre dans un contexte social très tendu où les services publics et les fonctionnaires sont encore et toujours la cible d'accusations non fondées et injustes. Les exemples sont nombreux : attaque contre le statut des cheminots, grave crise dans les hôpitaux publics et les EPHAD, menace contre le caractère national de l'Éducation avec notamment la réforme du lycée et celle du bac. Le président Macron voit les fonctionnaires comme des nantis alors que la perte de leur pouvoir d'achat s'élève à 9% sur les 8 dernières années et à 30% si on remonte à 1982 ! Ils devront supporter à nouveau une vague de 120 000 suppressions de postes alors que la population est en augmentation et que ses besoins sont de plus en plus importants.

Nous dénonçons la décision de report des mesures PPCR d'augmentation indiciaires et de création du 7ème échelon de la HC.

Nous tenons également à porter ici l'angoisse de nombreux lycéens du fait de l'arrivée épisodique et tardive pour certains des résultats de parcoursup alors qu'ils préparent les épreuves du bac. Parcoursup, c'est aussi la mise en place d'une sélection à l'entrée de l'université qui confirme celle de l'entrée en master et prépare l'augmentation des frais d'inscription.

Concernant le paritarisme auquel le Snuipp-Fsu et le Snes-Fsu sont très attachés, ce gouvernement veut simplement supprimer la majeure partie des Commissions Administratives Paritaires. Il propose d'en réduire le champ aux seules "*décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents*", c'est à dire uniquement aux recours.

Le gouvernement prétend "améliorer" le fonctionnement des CAP en leur permettant de statuer sur des sanctions disciplinaires plus graduées. Il s'agit ni plus ni moins que d'instaurer un système de sanctions pouvant être beaucoup plus facilement utilisées par la hiérarchie dans un cadre où les résistances des agents à l'opération d'explosion de la fonction publique, de dégradation de leurs droits et conditions de travail, vont avoir tendance à se généraliser.

Le gouvernement considère comme prioritaire de réfléchir, je cite, « *à une plus grande implication des employeurs de proximité, qui connaissent la valeur professionnelle des agents, afin qu'ils concourent aux décisions d'avancement et de promotion* ». On liquide les CAP au plus haut niveau, réduisant leurs prérogatives à l'étude des recours, et on donne tous pouvoirs aux présidents d'Universités, aux Recteurs et même aux chefs d'établissements pour décider des promotions.

Cela ne s'arrête d'ailleurs pas à la question des promotions puisque le gouvernement considère comme « *prioritaire d'alléger substantiellement les processus entourant la mobilité des agents publics* ». Bref, les tableaux annuels de mutation, le droit de voir sa situation examinée au regard de critères cohérents, quantifiables, transposables en barèmes, au même titre que l'ensemble des agents de son corps, doivent disparaître. Au

profit de quoi ? Une avancée à grand pas vers le pouvoir de recrutement donné aux chefs d'établissements.

Depuis le mois de mai, nous voyons s'annoncer un avenir particulièrement sombre pour les services d'orientation et les psychologues de l'éducation nationale EDO. Avec son projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", Mme Pénicaud envisage de transférer les DRONISEP à la région et de mettre à disposition les personnels y compris ceux des CIO.

Dans le même temps le ministère a annoncé au mois d'avril la suppression des CIO et la nomination des psychologues de l'E.N. dans les établissements scolaires. Depuis le discours a légèrement évolué, entretenant le flou sur ses réelles intentions, indiquant qu'un CIO serait maintenu par département et que chaque académie pourrait traiter avec les régions de l'avenir des CIO. Plus récemment, la conseillère sociale du ministre a annoncé que les « *CIO qui ont fait preuve de leur efficacité seraient conservés, et que ce sont les recteurs qui décideront !* » Quels en seront les critères ? Le ministère veut-il mettre en concurrence les CIO, comme s'il s'agissait d'antennes de magasins ? C'est inacceptable, cela signifie la fin du service public de proximité de l'Education nationale, c'est un « boulevard » ouvert aux diverses officines privées. Les jeunes et les familles les plus modestes en supporteront directement les conséquences.

Au-delà des menaces sur nos services, c'est toute une conception de l'orientation et de l'éducation qui est en jeu. En obtenant la compétence d'information des publics scolaires et étudiants, les régions pourront pénétrer dans les établissements scolaires et fortement biaiser l'information selon une vision adéquationniste basée sur les métiers porteurs à court terme et les besoins économiques locaux. Cela pose de nombreuses questions dont celle du contrôle de la qualification des intervenants sachant que le passage en CA ne sera pas obligatoire. C'est également la voie vers un marché de l'orientation avec la montée notamment des officines privées dans l'accompagnement des élèves. Ce projet porte atteinte directement aux deux valeurs de l'école républicaine que sont la neutralité et la laïcité.

Les collègues se sentent méprisés et, niés dans leur professionnalité. Malgré ce contexte difficile, nous tenons à rappeler qu'ils sont tous fortement impliqués dans leur travail au point de cumuler un nombre d'heures supplémentaires jamais rémunérées et jamais récupérées.

L'ensemble de la profession est mobilisé. Le 5 juin, la manifestation nationale a rassemblé 1 /3 de la profession pour refuser ce projet. Dans l'académie, 90 collègues étaient réunis à Blois pour dénoncer ces projets et mettre en place la résistance. Le 11 juin le Snes-Fsu et la FSU ont appelé à se rassembler à Blois lors de l'audience demandée par les collègues à la DSDEN et à Orléans devant le rectorat. En tout ce sont une soixantaine de personnes qui se sont mobilisées.

Concernant le mouvement intra :

Pour le mouvement des PsyEN EDO, les 24 entrants dans l'académie permettent de réduire le nombre de postes vacants qui passe de 26 à 17. Ce qui rendra l'affectation des non titulaires plus tendue. Mais cette tendance aura été de courte durée car déjà le nombre de postes au concours a été réduit cette année de 25%.

Le mouvement inter des PsyEN EDA a permis de faire entrer 6 collègues dans l'académie.

De nombreux PsyEDA nous ont interpellés sur leur difficulté à faire leur vœux de mutation tant le système n'est pas adapté au 1er degré. Afin de le simplifier, il suffirait simplement que le vœu établissement soit bien l'école où se trouve le RASED et non la circonscription. D'autant plus que les textes sont clairs et que les PsyEDA sont bien affectés dans les écoles. Et comme déjà signalé dans plusieurs mails adressés à la DPE et lors du GT du 15 mai, il peut y avoir plusieurs RASED sur une même circonscription. Le rectorat a tenu compte de nos remarques et introduit une partie « vœux papier » afin que les collègues puissent préciser les écoles demandées dans une circonscription mais cela a rendu le travail de vérification plus compliqué.

Certains collègues ont eu également de gros problèmes pour se connecter.

2 Situations posent question. Nous y reviendrons lors de la CAPA.

Concernant la HC :

Globalement le tableau présenté par la DPE ne nous convient pas. En effet, comment des collègues au 10ème échelon avec des barèmes de 195 peuvent être promus alors que des collègues au 11ème échelon avec 6 ans d'ancienneté dans cet échelon ne le sont pas ? D'autant plus que les collègues promus alors qu'ils sont au 10ème échelon, passeront au 11ème l'année prochaine car ils ont tous, 3 ans d'ancienneté dans le 10ème échelon.

De plus, l'année précédente l'ordre en fonction du barème a été strictement respecté, ce qui n'est pas le cas cette année.

Nous prenons acte que deux collègues ont été repêchés hors barème. Mais une situation pose question : un collègue retraitsable n'est pas concerné.

L'année précédente, il était question d'effectuer un rattrapage pour l'accès à la HC des Psy EN EDO soit 10% conformément aux engagements du précédent gouvernement. Or seulement 8% des promouvables ont été promus soit 7 collègues sur notre académie. Ce rattrapage devait se poursuivre cette année or seulement 5% des PsyEN EDO sont promus cette année soit 6 collègues.

Le barème défini nationalement devrait assurer un accès à la HC à tous les collègues au 11ème échelon avec une ancienneté de plus de 3 ans. Or il n'en est rien. 8 collègues avec plus de 3 ans d'ancienneté dans le 11ème échelon ne sont pas promus (dont 6 nés avant 1963). Comment se fait-il que cinq collègues présents dans le tableau des promouvables l'année précédente et dont les noms ont été remontés au ministère et qui ont été traités en CAPN, ne sont pas promus cette année ?

De plus, 17 collègues psy EN EDO ont une dégradation de leur avis par rapport à l'année précédente.

Concernant les PsyEN EDA, nous souhaitons connaître les avis de l'année dernière afin de vérifier s'il y a eu des dégradations d'avis. Nous aurions souhaité connaître comment se sont articulés le niveau académique et les niveaux départementaux pour l'accès à la HC des PsyEN EDA en détachement car ceux-ci peuvent être sur deux listes de promouvables. Nous avons déjà demandé que cette articulation soit faite.

Pourquoi des collègues sont-ils en liste supplémentaire ? Pourquoi seulement 13 promus et non 20 ce qui correspondrait à 17% des promouvables ?

Nous souhaitons aborder la situation des 3 collègues qui ont un avis en opposition ou à consolider.

Nous vous rappelons que les psy EN EDA ne peuvent partir en cours d'année scolaire et que les anciens instituteurs qui bénéficient du service actif, peuvent partir à partir de 57 ans, il faut donc en tenir compte dans la liste. 2 collègues entrent dans ce critère.

Nous demandons que les collègues psyEN devenus DCIO soient promus hors contingent à la Hors Classe . C'est le cas de 4 collègues dans l'académie.

Nous demandons toujours que les engagements pris soient tenus et afin que les psyEN EDO bénéficient du même régime indemnitaire que les psyEN EDA. Nous demandons à nouveau que les psy EDA comme les psyEN EDO, soient remplacés en cas de congé maladie, congé de maternité ou de temps partiel comme le sont les psychologues EDO, les postes vacants devant également être pourvus. Nous attirons l'attention de l'administration sur le fait que souvent des psyEN EDA pallient à l'absence de collègues et récupèrent une partie du travail de ces derniers. La difficulté tient dans le fait que les DSDEN gèrent les postes et que le rectorat gère les personnels. Il est nécessaire de développer les liens entre DSDEN et DPE..

Concernant les indemnités REP+, nous demandons comme c'est le cas dans d'autres académies qu'elles soient versées à tous les psyEN EDA qui exerce en REP+ avec un rattrapage. Les indemnités REP et REP+ conformément au texte, ne doivent pas être versées au prorata du temps passé dans un établissement REP ou REP+ mais en totalité.

Nous terminerons cette déclaration en évoquant la situation des CIO de Chartres et d'Amboise. Le CIO de Chartres du fait de la vente de ses locaux, devra déménager dans un lycée (annonce faite récemment alors qu'il est question de la vente depuis 4 ans) avec 100 m2 de moins qu'actuellement, ce qui entraînera une dégradation des conditions de travail des personnels et d'accueil des usagers.

Par ailleurs, le CIO d'Amboise a subi les récentes intempéries : infiltrations d'eau dans les 2 pré-fabriqués, sur les installations électriques, obligeant les collègues à se mettre en retrait. Quel gâchis. Il aurait été comme nous l'avions demandé, tellement plus simple de laisser le CIO dans ses anciens locaux avec un loyer de 350 euros en attendant les travaux du nouveau local prévu dans le lycée Chaptal.

Nous demandons également la tenue comme tous les ans, d'un GT pour l'affectation des psyEN EDO non titulaires.